



Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

SUCCES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE CGG DE 350 MILLIONS D'EUROS DANS LE CADRE DE SON PLAN DE TRANSFORMATION

Paris, France – 3 février 2016

CGG annonce le succès de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 13 janvier dernier dans le cadre de son Plan de Transformation.

Le montant final brut de l'opération s'élève à 350 589 080,16 euros et se traduit par la création de 531 195 576 actions nouvelles.

La demande totale s'est élevée à environ 343 millions d'euros, correspondant à un taux de souscription d'environ 97,8 %. 485 948 856 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 91,5 % des actions nouvelles à émettre. 33 314 234 actions ont été demandées et souscrites à titre réductible représentant environ 6,3 % des actions nouvelles.

Le solde des actions non souscrites (11 932 486 actions nouvelles, représentant environ 2,2 % du nombre total des actions nouvelles) sera cédé par les banques du syndicat sur le marché.

L'augmentation de capital de la Société a pour objet de renforcer ses fonds propres et d'améliorer sa liquidité, dans le cadre du financement de son Plan de Transformation. Commentant cette opération, M. Jean-Georges Malcor Directeur général, a déclaré : *Nous nous réjouissons de l'exécution de cette augmentation de capital qui s'est déroulée dans un contexte de forte volatilité des prix du brut. Elle permet à CGG, de disposer en ce début d'année de plus de \$780 millions de liquidités pour traverser cette crise longue et profonde à laquelle nous faisons face depuis fin 2013 et se repositionner vers des activités de Géologie, Géophysique et Réservoir moins gourmandes en capitaux.*

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 5 février prochain. L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment B) des actions nouvelles est également prévue le 5 février 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000120164). A compter de cette date, le capital de CGG sera donc composé de 708 260 768 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune, soit un montant nominal total de 283 304 307,20 euros.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante à la date de leur émission et seront immédiatement assimilables aux actions ordinaires existantes déjà cotées sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

A l'issue de cette augmentation de capital et compte tenu de leurs souscriptions respectives à titre irréductible à hauteur de la totalité des droits détenus par le concert, Bpifrance et IFP

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Energies Nouvelles détiennent ensemble 10,62 % du capital de la Société, confortant ainsi la position du concert.

Cette opération était garantie en totalité (hors engagements de souscription de Bpifrance et d'IFP Energies Nouvelles, décrits ci-dessus) par un syndicat bancaire dirigé par BNP PARIBAS et Credit Suisse en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC, Natixis, Société Générale en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et ABN AMRO, Nordea Markets et RBC Capital Markets en qualité de Chefs de File Associés.

Information du public

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de CGG déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 avril 2015 sous le numéro D.15-0330, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 8 janvier 2016 sous le numéro D.15-0330-A01, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 16-021 en date du 12 janvier 2016 est disponible, sans frais, auprès de la société (Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société (www.cgg.com).

CGG attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés aux pages 64 à 77 du document de référence, aux pages 29 à 35 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

A propos de CGG :

CGG (www.cgg.com) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de troisième plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois divisions, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles. CGG emploie plus de 7 000 personnes dans le monde, toutes animées par la Passion des Géosciences, qui collaborent étroitement pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).

Contacts

Group Communications
Christophe Barnini
Tel: + 33 1 64 47 38 11
E-Mail: : invrelparis@cgg.com

Investor Relations
Catherine Leveau
Tel: +33 1 64 47 34 89
E-mail: : invrelparis@cgg.com

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de CGG aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de CGG ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription font l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. CGG n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au sens du US Securities Act de 1933 et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933.